

## DELTA I/E

DELTA I/E n'a pas fait partie des sujets de ce GT, nous avons tenu à souligner. Nous rappelons aussi que la phase de mise en place est reportée de semestre en semestre, avec des équipes informatiques en souffrance au CID, sous direction SI et COMINT et des agents dans les services qui s'interrogent franchement « où va la douane ? »

En réponse aux différents propos sur DELTA I/E et à notre liminaire, la DG est revenue sur le contexte. Du fait d'éléments mal calibrés sur les entrants de DELTA I/E, la DG a décidé de remettre à plat la méthodologie, pour une meilleure gouvernance du projet global. Les liaisons avec de nombreuses applications douanières rendent impossible de finaliser le calendrier avant 2023.

Ces nouveaux applicatifs sont en cours de réalisation (PNTS au 1<sup>er</sup> semestre 2024 et DELTA I/E fin 2024).

Sur l'export, les équipes sont en cours de blocage du process, avec une mise en service pas avant 2025.

La DG n'a pas souhaité communiquer sur des échéances qu'elle n'arrivait pas à tenir, mais comprend que cela soit anxiogène pour les agents.

S'agissant de la cartographie des entrepôts et commerce : la DG nous indique que les équipes sont mobilisées mais en retard, car ce travail est en même temps couplé à une réflexion sur le recensement de tous les lieux (plateformes logistiques, aires de stockage, entrepôts....) où les douaniers peuvent intervenir.

Pour la CGT, il est plus que temps que la réécriture de l'article 38-5 (contrôle des normes) se fasse afin d'assurer les contrôles de l'axe 7 (produits industriels censés être contrôlés avec la DGCCRF) et qu'un nouveau schéma du dédouanement voie le jour en remettant en cause la logique du DCN (imposition du lieu de présentation à l'opérateur) afin d'irriguer les bureaux intérieurs des axes tant vantés par la direction générale.

## SOMIF

La direction générale rappelle que c'est une création récente, très valorisante pour l'image de la douane, un accompagnement très positif pour les opérateurs.

Ce service a 3 missions principales :

⇒ délivrance des Informations sur le Made in France (IMF)

⇒ délivrance des renseignements contraignants sur l'origine (RCO)

⇒ suivi des demandes de contrôles a posteriori (CAP) des pays tiers...

C'est un sujet très porteur politiquement, (attribution de 640 IMF délivrées en 2022 ; accroissement cette année, délivrance de rescrits, RCO) .

Le SNAD CGT souligne l'évolution de la charge de travail depuis la création du SOMIF, avec des tâches non comptabilisées ou difficilement quantifiables et la gestion l'accompagnement d'un public qui connaît très peu la douane.



Le SNAD CGT met l'accent sur l'importance de maintenir un réseau local de CCE, en appui du SOMIF sur le sujet de l'origine. La proximité est importante pour de nombreux opérateurs, on l'a vu avec le SGC. Nous proposons des comités de liaison en présentiel entre les services au moins deux fois par an. La DG accepte cette proposition qui lui semble rapide de mettre en place

**Nous rappelons l'importance d'avoir un outil sur la charge de travail, ce service doit être recalibré en termes d'effectifs surtout au vu des attentes économiques et politiques sur la relocalisation industrielle.**

**Pour les agents qui se donnent à fond pour cette mission, il s'agit d'une belle dynamique où un travail d'échanges constants est fait à lieu avec d'autres services (SND2R et CCE).**

**Considérant la technicité particulière de nos collègues du SOMIF et l'accompagnement des entreprises, nous demandons aussi qu'une attribution des mesures indemnitaires par l'octroi de la NBI. Cette demande reconnaissance professionnelle des agents (formation spécialisée, relation hybride avec la DI de Lyon) a été soutenue par l'ensemble des organisations syndicales présentes au GT.**

DG : la tendance de progression des Informations sur le Made in France devrait se stabiliser, de même pour les renseignements contraignants sur l'origine (inconnue sur les futurs accords commerciaux) Une étude sera faite ensuite sur l'ER (effectif de référence) du service... Par timidité budgétaire sûrement, « il est conseillé de ne pas trop faire la publicité de l'IMF à tous les opérateurs, si on ne veut pas voir la charge de travail augmenter»..... ou simplement créer de nouveaux ER !

Sur la question de l'octroi de la NBI, la DG ne souhaite pas faire de précédent.

## **H7 ET E COMMERCE**

Pour la DG, le Volet contrôle et flux déclaratifs auraient dû être présenté lors du GT LCF du 20 octobre dernier mais n'a pas pu l'être...

Pêle mèle : avec H7 des schémas d'organisation douanière devront se mettre en place, c'est une réussite d'avoir mis en place cet outil de dédouanement qui a été amélioré depuis sa création enfin le nombre de données ne pourra pas évoluer,

La DG avoue que les opérateurs cherchent des solutions pour entreposer ailleurs qu'à Roissy ou à Vatry. Les opérateurs du e-commerce sont une population particulière qui va très vite et qui ne travaille pas sur une fiabilisation des données.... ambiance..

**Nous regrettons l'absence du bureau JCF aujourd'hui pour aborder le volet contrôle de H7 qui est un vecteur de fraude considérable (circulation de marchandises prohibées, souvent ne répondant pas aux normes de protection sanitaire et industrielle pour la sécurité de nos concitoyens).**

**Le SNAD CGT rappelle qu'en un an depuis le dernier GT, l'applicatif H7 ne permet toujours pas un réel ciblage des données et impacte les services par une multitude de demandes d'invalidation et de rectification. Elle rappelle aussi que la DG s'était engagée à mettre en place une nouvelle analyse de risque nationale pour impacter l'activité des services en territoire. Qu'en est il aujourd'hui ?**

**Les agents ont l'impression de « vider la mer à la petite cuillère » avec les contrôles dans H7, les données (NDP,**



valeur, description des marchandises) sont très souvent fausses, c'est un surcroît de travail pour les services qui sont en sous effectif notamment à Roissy où se concentre 90 % des dédouanements. De plus, la non fiabilisation des données H7 fait exploser les demandes d'invalidation et de rectification.

DG : Un nouveau schéma de dédouanement est en cours avec la réflexion sur la transformation du DCN. La question du e commerce y aura toute sa place.

Reconnaît que le nombre limité de données exploitables peut impacter la charge de travail des services.

Demain ce seront les plateformes qui seront responsables de la fiabilisation des données (travaux législatifs en cours, travaux de la commission sur la nouvelle union douanière).

## BREXIT

Le chargé de mission Brexit nous rappelle les réalités passées et présentes de la mise en place du brexit. (1 800 000 camions import-export, concentrés sur les HDF, 47% Calais, 39 % tunnel, 48 % de marchandises exportées sur l'Angleterre, 12% circuit orange, 5 % orange SILCF).

Certains aiguillages orange sont dû à un dysfonctionnement.

Légère évolution du nombre de déclarations de transit en frontière, 75 % par rapport au nombre de déclarations anticipées. Difficulté de la frontière intelligente en matière de liaison entre les différentes applications informatiques.

L'ensemble des formalités de contrôles côté britannique a mis du temps à se mettre

en place. Les formalités de contrôles des marchandises sanitaires seront établies à la fin du mois de janvier 2024.

Il y a une surcharge de travail avec les carnets ATA (dématérialisation en chantier mais pas aboutie) et des problèmes d'appairage des camions, une solution est en cours ( rendre obligatoire l'utilisation de l'enveloppe logistique (un seul code barre pour l'ensemble des déclarations contenues dans l'enveloppe) .

**Pour le SNAD CGT, ce Brexit a fait l'objet d'un sous calibrage des effectifs dès le départ (deux recrutements de 350 agents dans une période où la DGDDI perdait des emplois au nom de la RGPP). Les collègues ont l'impression d'avoir affaire à une frontière gruyère du fait de la non adaptation dès le départ du logiciel SI Brexit à la réalité structurelle du terrain, à l'instar de la configuration du tunnel.**

**De plus, l'implantation des brigades ne permet pas une utilisation de la surveillance à demeure au débarquement des poids lourds des trains. D'où la demande du SNAD CGT de création d'une BSI à Calais qui pourrait permettre d'éviter de facto un appel régulier aux brigades voisines.**

**Le taux de fraude matérialisé (48,1 %) de camions qui se soustraient aux contrôles, alimentent cette réalité.**

**Ensuite nous avons insisté sur le fait qu'avec cette nouvelle frontière, nous avons davantage affaire à des problèmes structurels qu'à ceux inhérents au SI Brexit, qui ne peut se substituer au nécessaire renfort des effectifs des BC de Calais et Dunkerque. Ces deux résidences deviennent moins attractives au vu de la détérioration des conditions de travail.**



DG : effectivement, il y a des contrôles mixtes qui mobilisent les brigades voisines pour les faux « circuits verts » mais estime que cela concerne l'ensemble des frontières terrestres et maritimes, et ne nécessite pas de nouvelles implantations douanières. Il y a une volonté de la DG d'affiner les contrôles à faire sur certains camions, pour désengorger complètement la descente des camions. Un bilan LCF sera communiqué aux organisations syndicales à l'issue de ce groupe de travail

Retour positif des agents sur la richesse des missions des BC de Calais et Dunkerque, mais admet un turn over des effectifs qu'il faudra prendre en compte.

## DÉCLAREDOUANE

« offrir à l'usager un outil moderne et inciter à du civisme fiscal » (délégation à la stratégie ).

Depuis l'été 2022, les particuliers (passagers) peuvent s'informer de ce qu'ils peuvent ramener de l'étranger et faire une simulation des droits et taxes dûs. Depuis juillet, les passagers utilisateurs de DéclareDouane peuvent saisir la déclaration en ligne des marchandises qu'ils ramènent de pays hors UE mais qui ne se substitue pas à la déclaration verbale/papier. La dernière étape sera la déclaration et le paiement en ligne (auto liquidation)

Actuellement, la DGDDI n'a aucune connaissance du nombre de déclarations papiers existantes.

Elle constate une montée en charge des connexions à ce nouvel applicatif.

**Pour le SNAD CGT, il existe une corrélation avec le point 5 de ce groupe de**

**travail et son thème central « alléger les tâches » des agents frontières. Pourtant, nous sommes toujours une administration fiscale avec le dédouanement des marchandises comme cœur de métier de nos deux branches d'activité, donc pourquoi vouloir absolument simplifier et supprimer ces tâches pour les agents de la surveillance en frontière ?**

**Ensuite, même si nous reconnaissons qu'il est évident que des outils modernes et ergonomiques doivent être mis à disposition des usagers au nom du service public douanier, nous sommes surpris que cet applicatif puisse servir à dédouaner un véhicule, voire un déménagement et que de fait les bureaux intérieurs soient totalement oubliés de cette fiche présentée par la DG. Si on permet à un particulier d'utiliser DéclareDouane pour ces formalités, comment se passera le ciblage de la marchandise, le contrôle de l'auto liquidation, etc ?**

La direction générale, nous éclaire sur le fait que DéclareDouane mis en place 2024 est sera bien la déclaration de marchandises rapportées par les passagers (bagages). Pour les marchandises destinées à des particuliers mais voyageant dans le fret sous couvert d'une LTA, DéclareDouane ne pourra pas être utilisé.

La DG envisage de créer à terme un portail pour les particuliers autres que passagers permettant de réaliser de nombreuses formalités que font les particuliers (Dalia pour les fonds propres, nouveau 846 A pour les véhicules, ...)

## FRONTIÈRE SUISSE

La DG souhaite moderniser le passage de la frontière suisse dans les 4 directions régionales concernées qui ont des



physionomies différentes, la problématique résulte dans le caractère non dématérialisé des formalités de dédouanement actuellement.

Des axes de travail pour moderniser et simplifier la gestion des flux déclaratifs de particuliers en provenance de Suisse sont en cours, pour « redonner du sens au travail aux collègues » .

Une réflexion est en œuvre pour plusieurs pistes de travail :

⇒ formalités de dédouanement des véhicules (dans l'esprit d'une auto déclaration à l'avenir)

⇒ idem pour déménagement

⇒ mise en place d'un système informatique inspiré du SI Brexit

⇒ simplification de la liquidation de la « TVA Taxis » et son transfert à la DGFIP

Les agents de la surveillance seront impactés par ses pistes et se concentreront sur les contrôles LCF

**Nous nous interrogeons sur la portée de ces pistes sur les bureaux intérieurs. En effet, cette dématérialisation des 846A, pourrait impacter à terme leur activité, d'autant plus que la DG nous a confirmé que l'application usager DéclareDouane pourrait servir aussi à terme à dédouaner les effets personnels contenus dans les déménagements. L'ensemble de ces modernisations permettront-elles de sauvegarder des emplois pour la lutte contre la fraude ? L'avenir nous le dira... ou pas !**

Enfin en conclusion de ce GT, nous rappelons aux équipes de la DG que nous n'avons pas reçu les documents demandés lors du GT du 25 mai 2023 dernier, à savoir, l'état des lieux précis de tous les points d'entrée frontaliers qui ont récupéré la mission CCRF, la répartition des 29 ER dans les services dédiés et celle des 17 ER dans les pôles contrôle.

**NOTRE PRIORITÉ, C'EST VOUS !**

